

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la commune de Fégréac s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu ordinaire de réunion, sous la présidence de Jérôme RICORDEL, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le onze septembre deux mille vingt-six.

Présents : Jérôme RICORDEL, Alexandra GUIHO, Didier MARTIN, Catherine LAILLÉ, Thierry CRIAUD, Geneviève MÉNORET, Patrick GAVALON, Frédérique TRESSEL, Marie-Pierre BOCQUEL, Karen PITRÉ, Stéphane POULAIN, François GUINOUE, Isabelle MONVOISIN, Jocelyne BIBLOQUE, Thomas BOUVIER, Audrey KOELSCH, Christopher DEHOVE.

A été nommé secrétaire : Thierry CRIAUD

Absents excusés ayant donné procuration : Marc REY à Didier MARTIN, Erwan GENET à Stéphane POULAIN.

Délibération n° 2026-09-07 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel présenté par Atlantic' Eau ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur le Maire indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De prendre acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme

Le Maire



Le secrétaire de séance